



**AVIS PUBLIC**  
**DÉPÔT DU RÔLE DE PERCEPTION DES TAXES**  
**FONCIÈRES MUNICIPALES POUR L'ANNÉE 2024**

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée que le rôle de perception des taxes foncières municipales pour l'exercice financier 2024 est maintenant complété et déposé à mon bureau situé à l'Hôtel de Ville au 869, boul. Saint-Jean-Baptiste, 2<sup>ième</sup> étage, à Mercier et qu'il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes dans le délai imparti.

Si votre compte de taxes n'excède pas 300 \$, vous devez payer en un seul versement. Sinon, vos taxes sont payables en quatre (4) VERSEMENTS aux dates d'échéance suivantes :

- 1<sup>er</sup> versement : 14 mars 2024
- 2<sup>e</sup> versement : 16 mai 2024
- 3<sup>e</sup> versement : 18 juillet 2024
- 4<sup>e</sup> versement : 19 septembre 2024

Donné à Mercier, ce 9 février 2024.

La directrice des finances et trésorerie,

Annie Lo